

# ACCUEIL DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE

## (Réservations et annulations) 02 40 02 63 71

### TARIFICATION au 1<sup>er</sup> JANVIER 2025

### Les mercredis et les vacances scolaires

#### Inscriptions :

- A la journée complète de 9h00 à 18h00
- En demi-journée de 9h00 à 11h30/12h00 et de 13h30/14h00 à 17h00/18h00 – Possibilité de rajouter un repas à la demi-journée

#### L'accueil est échelonné

- Le matin entre 9h00 et 10h00
- Le soir entre 17h00 et 18h00
- L'accueil de loisirs offre une possibilité de garderie (péri centre) de 7h00 à 9h00 le matin et de 18h00 à 19h00 le soir.

#### Les mercredis

Annulation ou modification le lundi avant 10h00 sinon facturation de la réservation

#### Les vacances

Durant les vacances scolaires, 2 jours de réservation ou une équivalence en demi-journées est demandé.

Annulation ou modification deux semaines à l'avance sinon facturation de la réservation

**A partir du troisième enfant, une remise de 50 % est appliquée sur les journées et demi-journées de présence à l'accueil de loisirs facturées le concernant.**

*Les frais de garderie sont comptés en plus du forfait (tarif de l'accueil périscolaire).*

Barèmes des quotients familiaux	Journée (repas et goûter compris)	Demi-journée (goûter compris)	Repas (associé à la demi-journée)
<b>Q1 Moins de 382 €</b>	11,16	6,23	3,75
<b>Q2 383 € à 534 €</b>	12,75	7,12	3,80
<b>Q3 535 € à 686 €</b>	14,34	8,01	3,85
<b>Q4 687 € à 839 €</b>	18,24	10,18	4,13
<b>Q5 840 € à 991 €</b>	19,37	10,81	4,19
<b>Q6 992 € à 1246 €</b>	20,91	11,66	4,32
<b>Q7 1247 € à 1500 €</b>	22,07	12,30	4,37
<b>Q8 Plus de 1500 à 1900 €</b>	24,74	13,19	4,51
<b>Q9 Plus de 1901 €</b>	25,98	13,84	4,57

Une journée complète comprend un repas et un goûter. Le petit déjeuner peut être donné aux enfants jusqu'à 8h45 (supplément petit déjeuner). Participation aux frais de déplacements pour les sorties en car, train...



# L'Accueil Périscolaire

**Le service est ouvert les lundis, mardis, jeudis, vendredis en période scolaire**

- **Le matin de 7h00** à l'entrée à l'école (horaires des écoles différents) – facturation jusqu'à 9h00
- **Le soir de la fin de l'école à 19h00** (horaires des écoles différents) – facturation à partir de 16h15

Le petit déjeuner peut être donné aux enfants jusqu'à 8h00

Les devoirs pourront être faits librement. Cette structure ne propose pas de soutien scolaire

Tarif horaire de l'accueil périscolaire et péricentre	
Barèmes des quotients familiaux	
Q1 Moins de 382 €	1,65
Q2 383 € à 534 €	1,88
Q3 535 € à 686 €	2,12
Q4 687 € à 839 €	2,69
Q5 840 € à 991 €	2,87
Q6 992 € à 1246 €	3,09
Q7 1247 € à 1500 €	3,29
Q8 Plus de 1500 à 1900 €	3,61
Q9 Plus de 1901 €	3,71

**Tarification au ¼ d'heure. Tout ¼ heure entamé est du.**

T A R I F U N I Q U E		
Petit déjeuner ou goûter	Carte d'Adhésion usager / bienfaiteur	Participation transport
0,88 €	20,00 € / 10 €	4 €

(\*) La participation transport n'est appliquée que pour les sorties lors des vacances ou mercredi - le car de la périscolaire est pris en charge dans le cadre des subventions de l'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz

## Rappels du règlement :

- Respecter **les horaires d'ouverture (7h00) et fermeture (19h00)** tout retard entraînera une pénalité par ¼ heure de retard (les 2 premiers retards = 1,00€, les suivants = 5,00€)
- Annulation ou modification d'un mercredi (sans pénalité) **jusqu'au lundi matin 10h00**
- **Prévenir de toute inscription ou absence** à l'accueil périscolaire (toute absence ou inscription non prévenue dans les délais entraînera une pénalité de 1€). Le matin jusqu'à 7h30 pour le matin même et jusqu'à 14h pour le soir.
- Inscription sur **plannings écrits, portail famille ou messages sur répondeur.**
- **Aucun enfant non inscrit ne sera accepté**
- Donner le planning si possible **une semaine à l'avance**
- **Pour les vacances**, inscrire vos enfants dès que possible et au **maximum 3 semaines à l'avance** (ensuite réservation en fonction des places restantes). Pour toute annulation ou modification, prévenir **deux semaines auparavant.**
- **Tout abus concernant le non respect du règlement intérieur sera sanctionné et peut être amené à une exclusion temporaire ou définitive.**